FRC I. 5471

5471

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 11002

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 nivôse, an 3e de la République une & indivisible,

Par BRUNEL, représentant du peuple,

De sa dépense commune avec les représentans du peuple LETOURNEUR *(de la Manche), &* ROUYER, *pendant leur mission aux côtes de la Méditerranée, & par suite à l'armée des Pyrénées-Orientales, depuis le 27 janvier 1793, jusqu'au 8 juin suivant;*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Nous sommes partis tous trois de Paris avec un secrétaire, un officieux & un postillon. Il nous fut compté

à la trésorerie	10,000 liv.
Plus, à Toulon	8,000
A Narbonne.	6,000
A Perpignan, en deux fois	20,000
Total . . .	44,000 liv.

Nous avons dépensé, ainsi qu'il est justifié avec d'amples détails dans l'état remis au comité des inspecteurs du palais national; savoir :

En frais de poste	6,557 l.
Payé aux secrétaires & à des écrivains	4,410
A différens courriers extraordinaires	13,790
Frais de voiture louée; raccommodages, graissages, harnois, cartables, cachets, port de lettres & de bureaux	1,938
Traitement d'officieux; gratifications, frais extraordinaires & d'impression, dépenses secrètes à l'armée.	7,299
(1) Frais d'auberge	5,540
Dépense . . .	39,534 l.

Partant, nous nous trouvions redevables de 4,466 l.

Sur cette somme de 4,466 livres, il en a été remis 2,466 livres à Letourneur, pour revenir de Perpignan à Paris; il en a rendu compte à son atrivée au comité des inspecteurs. Brunel & Rouyer feront emploi des 2,000 livres restans, dans leur dépense particulière, pour la suite de leur mission. Nous n'avons imposé ni perçu aucune taxe révolutionnaire.

(1) Cette somme se trouve portée dans l'état remis au comité, valeur en nos indemnités, parce que nous les avions effectivement appliquées à cet objet de dépense; mais nous ayant été remboursées depuis, il est juste de rétablir l'article tel qu'il doit être.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal, an III.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO